

Procès-verbal

Séance ordinaire du conseil municipal

Lundi 10 septembre 2018, 19 h, 175, rue Kildare (Parc des Saphirs)

N° de résolution ou annotations

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean Giroux (district 1), Mme Laurie Thibeault-Julien (district 2), M. Jimmy Laprise (district 3), M. Francis Côté (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et Mme Edith Couturier (district 6).

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Carl Thomassin.

En présence de la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, et du directeur général, M. Marc Proulx.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. 329-09-18

Ouverture de la séance

À 19 h, le maire, M. Carl Thomassin, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 (ci-après nommée LCV).

2. 330-09-18

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

Dispositions préliminaires

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 août 2018

Adoption des comptes

4. Adoption des comptes

Suivi

5. Suivi des correspondances
6. Mot du conseil municipal

Dépôt

7. Dépôt des certificats des résultats des procédures d'enregistrement des règlements 843-18 à 849-18

Règlements

8. Avis de motion et présentation du projet de règlement – Règlement 829-18 - *Règlement portant sur l'éthique et la déontologie des employés municipaux, modifiant le Règlement 791-16*
9. Avis de motion et présentation du projet de règlement – Règlement 830-18 - *Règlement autorisant le directeur général à former les comités de sélection pour l'adjudication de contrats, remplaçant et abrogeant le Règlement 619-10*
10. Adoption du Règlement 840-18 – *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), abrogeant et remplaçant le Règlement 712-14*

Politiques

11. Adoption de la politique POL-023-18 - *Politique de gestion des documents et des archives et appui à la Déclaration québécoise sur les archives*

Finances

12. Financement de règlements d'emprunt - Concordance et courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 353 000 \$ qui sera réalisé le 17 octobre 2018
13. Ouverture d'un emprunt temporaire relativement au Règlement 826-18 - *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 500 000 \$*

Urbanisme

14. Nomination au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
15. Autorisation au Centre de santé Sainte-Brigitte-de-Laval de poser des affiches directionnelles

Approvisionnement

16. Adjudication à *Déneigement 24/24 inc.* pour le déneigement de certaines rues, stationnements et patinoires pour les années 2018 à 2021
17. Adoption des critères de sélection dans le cadre de l'appel d'offres pour des services professionnels pour la réfection du réservoir d'eau potable sur la rue Bellevue

Travaux publics

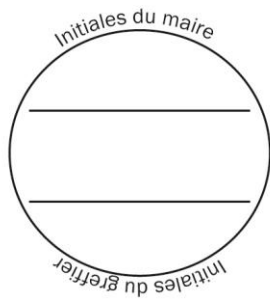
18. Directive de paiement n° 3 et travaux supplémentaires – *Charles-Auguste Fortier inc.* (TECQ)
19. Directive de paiement n° 3 – *Les Excavations Lafontaine inc.* (Émissaires)

Loisirs

20. Subvention dans le cadre du programme d'aide à la jeunesse
21. Nomination au sein du Comité consultatif en arts, culture et patrimoine (CCACP)

Ressources humaines

22. Confirmation d'emploi de M. Vigna Rajalingam à titre d'opérateur-journalier-mécanicien



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

23. Embauche de M. Charles Marcotte à titre d'inspecteur en bâtiment, temporaire, temps plein, pour le remplacement d'un congé de maternité
24. Désignation d'un signataire de l'entente de financement avec *Emploi-Québec* pour l'année 2018-2019

Autorisation de signatures

N° de résolution ou annotations

25. Autorisation de signatures – Dépôt d'une demande de subvention pour la protection des sources d'eau potable
26. Adoption du *Protocole local d'intervention d'urgence* (PLIU)
27. Autorisation de signatures – Entente avec la MRC de La Jacques-Cartier concernant les modalités administratives pour l'achat et le prêt d'équipements dans le cadre du PLIU
28. Autorisation de signatures – Contrats des professeurs pour la session automnale 2018

Période de questions

29. Période de questions

Dispositions finales

30. Levée de la séance

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**3. 331-09-18 Adoption du procès-verbal de la séance du 20 août 2018
Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.**

Il est résolu :

- D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2018;
- D'autoriser le maire et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

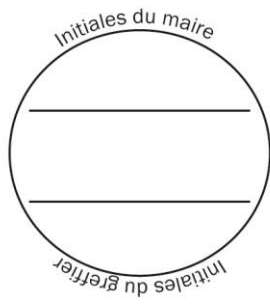
**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**4. 332-09-18 ADOPTION DES COMPTES
Adoption des comptes
Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.**

Il est résolu :

- De recevoir les comptes produits en date du 5 septembre 2018, d'une somme de 1 282 670.97 \$;
- De payer les montants associés au bordereau ci-dessous :

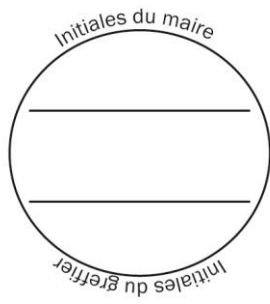
| SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 10 SEPTEMBRE 2018 | |
|--|---------------|
| Accommodation du Domaine Beaulieu | 5.38 \$ |
| AIM Éco-Centre | 366.77 \$ |
| Air liquide Canada inc. | 232.40 \$ |
| Altus Heylar division de groupe Altus Itée | 143.72 \$ |
| Aquamerik inc. | 346.90 \$ |
| Aréo-Feu Itée | 15 587.16 \$ |
| Arima Conseils inc. | 1 549.29 \$ |
| ARPO Groupe Conseil | 10 495.79 \$ |
| Asphalte Lagacé Ltée | 3 846.05 \$ |
| Atelier d'Usinage Chauveau Inc | 729.52 \$ |
| Atlantis Pompes Ste-Foy | 98.28 \$ |
| Batteries Expert | 154.01 \$ |
| Bell Mobilité Cellulaire | 1 395.30 \$ |
| Bell Mobilité Téléavertisseur | 68.53 \$ |
| Boivin & Gauvin Inc | 1 191.15 \$ |
| Boris Patry | 250.00 \$ |
| Bottin Ste-Brigitte-de-Laval | 775.00 \$ |
| BZ inc. | 145.27 \$ |
| C.A.F. Fortier excavation | 800 686.16 \$ |
| C.C.A.P. | 209.16 \$ |
| Cain Lamarre Casgrain Wells | 4 510.54 \$ |
| Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg | 42.29 \$ |
| Canac | 113.97 \$ |



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

| | |
|---|---------------|
| Centre de plein air Le Saisonnier | 2 572.31 \$ |
| Centre Loca-tout | 140.76 \$ |
| Climpro | 776.08 \$ |
| Collège Shawinigan | 2 800.00 \$ |
| Communauté métropolitaine de Québec | 12 379.67 \$ |
| CONFIAN | 226.50 \$ |
| Construction B.M.L., Division de Sintra inc., Québec-Beauce | 1 616.17 \$ |
| Construction S.R.B. scc | 61.98 \$ |
| Côté Fleury | 128.64 \$ |
| Dan électrique | 206.96 \$ |
| Deloitte | 11 497.50 \$ |
| Distribution Michael Prévost | 425.20 \$ |
| Durocher Charles | 122.23 \$ |
| École nationale des pompiers | 6 298.60 \$ |
| Éco-vert entretien paysager inc | 682.66 \$ |
| Employé # 405 | 36.18 \$ |
| Employé # 324 | 123.85 \$ |
| Employé # 387 | 153.75 \$ |
| Employé # 454 | 350.00 \$ |
| Employé # 519 | 7.00 \$ |
| Employé # 576 | 162.70 \$ |
| Employé # 626 | 41.08 \$ |
| Employé # 631 | 75.00 \$ |
| EMRN inc. | 5.28 \$ |
| Énergie Valero inc. | 2 417.15 \$ |
| Équipements Plannord Ltée | 475.16 \$ |
| Équipements Sigma inc. | 50.37 \$ |
| ESRI CANADA LTD | 3 357.27 \$ |
| FLB Solutions alimentaires | 100.00 \$ |
| Fliptop Inc. | 301.81 \$ |
| Fonds d'information sur le territoire | 92.00 \$ |
| Fournitures de bureau Denis | 74.02 \$ |
| Francesco Dorion | 50.00 \$ |
| Francis Gauthier, photographe | 100.00 \$ |
| Francotype-Postalia Canada Inc. | 2 299.52 \$ |
| Gestion U.S.D. inc. | - \$ |
| Groupe CT | 261.36 \$ |
| Groupe financier AGA inc. in trust | 338.67 \$ |
| Groupe Négotel inc. | 508.57 \$ |
| Groupe Synapse inc. | 386.72 \$ |
| Groupe Ultima inc. | (353.00) \$ |
| Hewitt Équipement Limitée | 751.67 \$ |
| Hydro Québec | 14 606.79 \$ |
| Hydro Québec | 165.56 \$ |
| IGA 8162 | 179.01 \$ |
| Industrielle Alliance 02579 | 58 744.22 \$ |
| Info Page | 82.09 \$ |
| IPL inc. | 13 719.28 \$ |
| Javel Bois-Francs inc. | 748.25 \$ |
| Karine Maheux | 1 000.00 \$ |
| La Mutuelle des municipalités du Québec | 143.72 \$ |
| Laboratoires d'expertises de Québec Ltée | 6 228.57 \$ |
| Le Groupe A&A | 258.69 \$ |
| Le groupe Déziel | 7 296.81 \$ |
| Les Copies de la Capitale inc. | 199.57 \$ |
| Les entreprises Tréma | 1 925.83 \$ |
| Les Excavations Lafontaine inc. | 120 134.42 \$ |
| Les Immeubles Jacques Robitaille - Carie Factory | 1 087.89 \$ |
| Les Pétroles Irving inc. | 3 030.82 \$ |
| Les pièces d'équipement Bergor inc. | 544.06 \$ |
| Les Productions NIA inc. | 2 184.53 \$ |
| Linde Canada limité 15687 | 196.39 \$ |
| Location Salvas | 639.26 \$ |
| M.R.C. de la Jacques-Cartier | 4 096.90 \$ |
| Macpek Inc | 645.28 \$ |



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

| | |
|---|------------------------|
| MED EXPRESS | 147.61 \$ |
| Michel Maryse | 100.00 \$ |
| Michèle Moisan | 25.00 \$ |
| Ministre du Revenu du Québec | 37 346.03 \$ |
| Mont St-Castin les Neiges inc. | 3 976.99 \$ |
| Naomie Bourgeois | 300.00 \$ |
| NAPA pièces d'autos | 94.05 \$ |
| Orizon mobile | 254.04 \$ |
| Panavidéo | 103.14 \$ |
| Peinture Jacques Drouin inc. | 112.59 \$ |
| Pneus Bélisle | 1 868.29 \$ |
| Purolator Courrier Itée | 247.33 \$ |
| Québec Hydraulique J.L. | 106.88 \$ |
| Radiateurs ACME inc. | 986.87 \$ |
| Réal Huot inc. | 3 896.53 \$ |
| Receveur Général du Canada | 15 504.39 \$ |
| Régulvar | 278.82 \$ |
| Richard & Cie | 40.47 \$ |
| Rocha, José | 50.00 \$ |
| S.S.Q. Groupe financier | 10 571.43 \$ |
| Sablrière Vallière inc. | 599.48 \$ |
| Sabrina Nadeau | 683.24 \$ |
| Sani John Inc. | 572.55 \$ |
| Sani Orléans inc. | 18 308.97 \$ |
| Sani-Fontaine | 118.42 \$ |
| Sani-Terre Environnement inc. | 32 315.55 \$ |
| Santinel inc. | - \$ |
| SCFP | 2 204.35 \$ |
| SCFP - Section locale 5187 | 1 663.03 \$ |
| SEAO Constructo | 57.22 \$ |
| Sébastien Claveau | 87.96 \$ |
| SEN inc. | - \$ |
| Sensé communication | 373.67 \$ |
| Service d'arbres G.P. | 1 350.00 \$ |
| Service de Bureau Expert | 91.98 \$ |
| Shell Canada Products | 1 070.87 \$ |
| Signalisation Lévis inc. | 788.16 \$ |
| Sinto Inc | 336.88 \$ |
| Société protectrice des animaux de Québec | 6 056.80 \$ |
| Steeve Germain | 100.00 \$ |
| Toshiba | 687.24 \$ |
| Visa Desjardins | 5 175.92 \$ |
| Wajax systèmes de puissance | 6.66 \$ |
| Wolseley | 120.73 \$ |
| Wurth Canada Lté | 263.99 \$ |
| Yarena Porada | 150.00 \$ |
| Zapiens Communication Scientifique | 574.87 \$ |
| Total des effets présentés au conseil du 10 septembre 2018 | 1 282 670.97 \$ |

- D'autoriser le maire, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

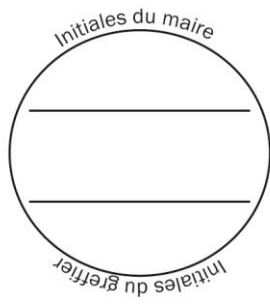
SUIVI

5. 333-09-18 Suivi des correspondances

Le maire, M. Carl Thomassin, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal.

6. 334-09-18 Mot du conseil municipal

Les membres du conseil municipal prennent la parole.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

DÉPÔT

7. 335-09-18

Dépôt des certificats des résultats des procédures d'enregistrement des règlements 843-18 à 849-18

N° de résolution ou annotations

Conformément à l'article 557 LERM, la greffière adjointe dépose au conseil municipal les certificats des résultats des procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter pour les règlements suivants :

- Règlement 843-18 - *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 6 000 \$ pour effectuer des travaux d'entretien hivernal et de déneigement sur le chemin de l'Espoir, pour les années 2018 à 2021, remboursable sur 3 ans;*
- Règlement 844-18 - *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 70 000 \$ pour effectuer des travaux d'entretien hivernal et de déneigement sur la rue du Grand-Fond, pour les années 2018 à 2021, remboursable sur 3 ans;*
- Règlement 845-18 - *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 16 500 \$ pour effectuer des travaux d'entretien hivernal et de déneigement sur les rues Lortie et Saint-Charles, pour les années 2018 à 2021, remboursable sur 3 ans;*
- Règlement 846-18 - *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 31 500 \$ pour effectuer des travaux d'entretien hivernal et de déneigement sur les rues des Neiges et des Outardes, pour les années 2018 à 2021, remboursable sur 3 ans;*
- Règlement 847-18 - *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 33 000 \$ pour effectuer des travaux d'entretien hivernal et de déneigement sur la rue des Remous, pour les années 2018 à 2021, remboursable sur 3 ans;*
- Règlement 848-18 - *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 64 000 \$ pour effectuer des travaux d'entretien hivernal et de déneigement sur la rue Rivemont, pour les années 2018 à 2021, remboursable sur 3 ans;*
- Règlement 849-18 - *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 46 000 \$ pour effectuer des travaux d'entretien hivernal et de déneigement sur les rues Saint-Georges et Le Rossignol, pour les années 2018 à 2021, remboursable sur 3 ans.*

RÈGLEMENTS

8. 336-09-18

Avis de motion et présentation du projet de règlement – Règlement 829-18 - Règlement portant sur l'éthique et la déontologie des employés municipaux, modifiant le Règlement 791-16

Conformément à l'article 356 LCV, M. le maire, Carl Thomassin donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement modifiant le règlement portant sur l'éthique et la déontologie des employés municipaux. Le projet de règlement est présenté et déposé.

Ce règlement vise principalement à se conformer au projet de loi 155, lequel interdit à certains cadres, dans les 12 mois qui suivent la fin de leur emploi ou de leur mandat, de tirer un avantage quelconque de leurs anciennes fonctions au sein d'un nouvel emploi. Une clause concernant le respect de toute politique en vigueur concernant l'usage, la possession ou la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments est aussi ajoutée.

9. 337-09-18

Avis de motion et présentation du projet de règlement – Règlement 830-18 - Règlement autorisant le directeur général à former les comités de sélection pour l'adjudication de contrats, remplaçant et abrogeant le Règlement 619-10

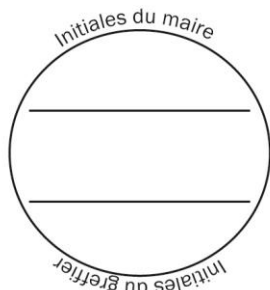
Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Francis Côté donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement remplaçant et abrogeant le Règlement 619-10 autorisant le directeur général à former les comités de sélection. Le projet de règlement est présenté et déposé.

Ce règlement vise à autoriser le directeur général à former des comités de sélection dans le cadre de l'évaluation de soumission, lorsque requis par la loi.

10. 338-09-18

Adoption du Règlement 840-18 – Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architectural (PIA), abrogeant et remplaçant le Règlement 712-14

Considérant que la Ville juge opportun d'abroger le Règlement 712-14 et de le remplacer par un nouveau règlement;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant qu'un avis de motion et la présentation du présent règlement ont été donnés à la séance du conseil municipal tenue le 11 juin 2018;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 10 septembre 2018, à 18 h;

N° de résolution ou annotations

Considérant que le projet de règlement a été remis à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, lesquels déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance et à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance;

Considérant qu'il est mentionné que le présent règlement a pour objet de remplacer le Règlement 712-14 :

Sur la proposition de M. le conseiller Jean Giroux.

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 840-18 – *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), abrogeant et remplaçant le Règlement 712-14;*
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

POLITIQUE

11. 339-09-18

Adoption de la politique POL-023-18 - Politique de gestion des documents et des archives et appui à la Déclaration québécoise sur les archives

Considérant que la Ville doit se doter d'une politique de gestion des documents, conformément à la *Loi sur les archives*;

Considérant que la Ville reconnaît que les archives représentent un actif informationnel riche qui contribue à la réalisation de la mission de la Ville et à la constitution de sa mémoire historique;

Considérant que la Ville adhère à la *Déclaration québécoise sur les archives* :

Sur la proposition de Mme la conseillère Édith Couturier.

Il est résolu :

- D'adopter la politique POL-023-18 – *Politique sur la gestion des documents et des archives;*
- D'appuyer la *Déclaration québécoise sur les archives;*
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

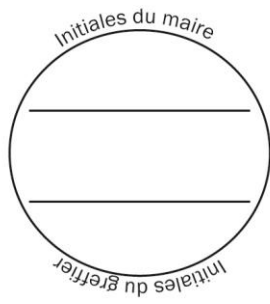
M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

FINANCES

12. 340-09-18

Financement de règlements d'emprunt - Concordance et courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 353 000 \$ qui sera réalisé le 17 octobre 2018

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 353 000 \$ qui sera réalisé le 17 octobre 2018, réparti comme suit :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

| Règlements d'emprunts | Pour un montant de... |
|-----------------------|-----------------------|
| Règlement 633-11 | 2 230 400 \$ |
| Règlement 636-11 | 80 600 \$ |
| Règlement 649-12 | 108 000 \$ |
| Règlement 650-12 | 121 500 \$ |
| Règlement 665-12 | 80 600 \$ |
| Règlement 682-13 | 175 500 \$ |
| Règlement 683-13 | 463 700 \$ |
| Règlement 691-13 | 92 700 \$ |

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 633-11, 636-11, 665-12, 683-13 et 691-13, la Ville de Sainte Brigitte de Laval souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements :

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

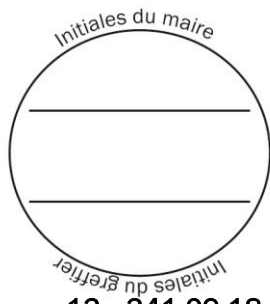
Il est résolu :

- Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :
 - 1) les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 17 octobre 2018;
 - 2) les intérêts seront payables semi annuellement, le 17 avril et le 17 octobre de chaque année;
 - 3) les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7);
 - 4) les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
 - 5) CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
 - 6) CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
 - 7) CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE BEAUPORT
799, RUE CLEMENCEAU
QUEBEC, QC
G1C 8J7
 - 8) Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées
- Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 633-11, 636-11, 665-12, 683-13 et 691-13 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 octobre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

13. 341-09-18

N° de résolution ou annotations

Ouverture d'un emprunt temporaire relativement au Règlement 826-18 - Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 500 000 \$

Considérant qu'un emprunt temporaire en lien avec le Règlement 826-18 *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 500 000 \$* doit maintenant être ouvert en attendant le financement à long terme :

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Il est résolu :

- D'autoriser le maire et la trésorière à signer tous les documents pour l'ouverture d'un emprunt temporaire en lien avec le Règlement 826-18 - *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 500 000 \$*.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

14. 342-09-18

URBANISME

Nomination au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Considérant la vacance d'un poste au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Considérant les candidatures reçues et les entrevues réalisées;

Considérant l'expérience professionnelle de M. Mathieu Therrien :

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu :

- De nommer M. Mathieu Therrien sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'au 9 septembre 2020;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

15. 343-09-18

Autorisation au Centre de santé Sainte-Brigitte-de-Laval de poser des affiches directionnelles

Considérant que le Centre de santé Sainte-Brigitte-de-Laval désire que de l'affichage directionnelle soit installé à l'intersection de l'avenue Sainte-Brigitte et de la rue Bellevue ainsi qu'à l'intersection de la rue Bellevue et de la rue du Domaine;

Considérant que la Ville peut le permettre, de façon exceptionnelle, en vertu de l'article 13.1.5 1) du Règlement 455-04 - *Règlement de zonage*;

Considérant que les enseignes ne doivent pas être considérées comme des enseignes commerciales;

Considérant que le seul message autorisé sur les affiches est l'expression « Centre de santé Sainte-Brigitte-de-Laval » (aucun logo, aucune adresse, aucun numéro de téléphone);

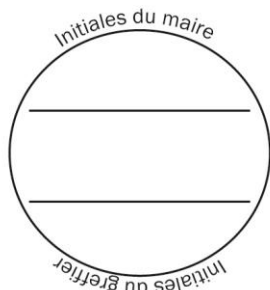
Considérant que les affiches doivent s'harmoniser avec celle du ministère des Transports par les formes, les couleurs et les matériaux (matériaux métalliques);

Considérant que la superficie de l'affichage doit se limiter à 0.27 m² pour chacune des enseignes;

Considérant que la Ville donne son autorisation pour l'installation desdites affiches mais que tous les frais, ainsi que l'installation, sont à la charge du Centre de santé Sainte-Brigitte-de-Laval;

Considérant que l'affichage n'est pas soumise au règlement régissant les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA):

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Il est résolu :

- D'autoriser la pose de deux (2) affiches directionnelles pour le *Centre de santé Sainte-Brigitte-de-Laval* en vertu de l'article 13.1.5 1) du Règlement 455-04 - *Règlement de zonage*, soit une (1) à l'intersection de l'avenue Sainte-Brigitte et de la rue Bellevue et une (1) à l'intersection de la rue Bellevue et de la rue du Domaine;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

APPROVISIONNEMENTS

16. 344-09-18

Adjudication à *Déneigement 24/24 inc.* pour le déneigement de certaines rues, stationnements et patinoires pour les années 2018 à 2021

Considérant que la Ville doit procéder à l'entretien hivernal et au déneigement de certaines rues, stationnements et patinoires pour les années 2018 à 2021;

Considérant que l'appel d'offres public (SBDL2018-04) a été lancé le 15 juin 2018 et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 4 juillet 2018;

Considérant les résultats suivants, en fonction des mètres linéaires estimés au contrat, et la conformité de toutes les soumissions reçues :

| SOUSSIONNAIRES | LOT A (Période 1+2+3) | LOT B (Période 1+2+3) | LOT C (Période 1+2+3) | SOUS-TOTAL Contrat de 3 ans |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------------------------|
| Déneigement 24/24 inc. | 34 200,00 \$ | 181 392,00 \$ | 141 108,00 \$ | 356 700,00 \$ |
| JD innovation extérieure | 43 510,00 \$ | 227 833,65 \$ | 179 287,60 \$ | 450 631,25 \$ |
| Husky Neige | 83 210,50 \$ | 216 259,62 \$ | 168 703,02 \$ | 468 173,14 \$ |

Considérant les résultats suivants pour le lot D :

| SOUSSIONNAIRES | LOT D - TAUX HORAIRE | | | | | |
|--------------------------|----------------------|-----------|-----------|------------------|-----------|-----------|
| | Rue de la Patinoire | | | Parc des Saphirs | | |
| | Période 1 | Période 2 | Période 3 | Période 1 | Période 2 | Période 3 |
| Déneigement 24/24 inc. | 55,00 \$ | 57,00 \$ | 57,00 \$ | 55,00 \$ | 57,00 \$ | 57,00 \$ |
| Husky Neige | 84.50 \$ | 86.50 \$ | 88.50 \$ | 84.50 \$ | 86.50 \$ | 88.50 \$ |
| JD Innovation extérieure | 125,00 \$ | 127,50 \$ | 130,00 \$ | 125,00 \$ | 127,50 \$ | 130,00 \$ |

Considérant que toutes les rues privées ayant fait une demande d'entretien hivernal ont approuvé les règlements d'emprunt qui y sont liés;

Considérant que la Ville se réserve le droit de modifier le nombre de mètres linéaires au contrat;

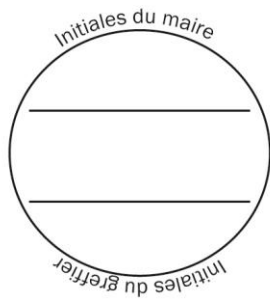
Considérant que la facturation sera faite en fonction du nombre de mètres linéaires réels et non du « sous-total » du contrat;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et de la conseillère juridique en matière contractuelle :

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Côté.

Il est résolu :

- D'adjuger les lots A, B et C au plus bas soumissionnaire conforme, soit à *Déneigement 24/24 inc.* selon les montants au mètre linéaire de tous les items de chacun des lots, soit 12 \$ du mètre linéaire, avant les taxes applicables, pour les années 2018 à 2021, conformément au devis SBDL2018-04 et à la soumission reçue;
- D'adjuger le lot D (sur appel) au plus bas soumissionnaire conforme, soit à *Déneigement 24/24 inc.*, pour un montant horaire de 55 \$ pour la période 1 et 57 \$ pour les périodes 2 et 3, avant les taxes applicables, conformément au devis de l'appel d'offres SBDL2018-04 et à la soumission reçue;
- Que le présent contrat soit adjugé conditionnellement à l'approbation des règlements 843-18 à 849-18 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Que le présent contrat soit financé, en partie, par des taxes de secteur, conformément aux règlements d'emprunt 843-18 à 849-18;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

N° de résolution ou annotations

17. 345-09-18 Adoption des critères de sélection dans le cadre de l'appel d'offres pour des services professionnels pour la réfection du réservoir d'eau potable sur la rue Bellevue

Considérant que la Résolution 112-03-18, adoptée par le conseil municipal le 12 mars 2018, autorisait le lancement des appels d'offres relatif au PTI 2018-2019-2020;

Considérant que la Ville doit adopter des critères de sélection suivants pour le contrat de services professionnels en ingénierie pour la réfection du réservoir d'eau potable sur la rue Bellevue :

1. **EXPÉRIENCE ET EXPERTISE DU SOUMISSIONNAIRE (25 POINTS)**

Évaluation de l'expérience pertinente de la firme et de ses partenaires dans le domaine spécifique du contrat à adjudger et dans des projets similaires réalisés.

Le Soumissionnaire doit décrire l'expérience de sa firme dans le domaine particulier du mandat faisant l'objet de l'appel d'offres et présenter une description d'un minimum de trois (3) projets présentant des similitudes avec le présent projet et réalisés dans les huit (8) dernières années. Il doit décrire la contribution spécifique de la firme dans les projets donnés en exemple et démontrer sa pertinence ainsi que sa capacité à réaliser ce type de projet.

Maximum de deux (2) pages par projet.

2. **COMPÉTENCE ET DISPONIBILITÉ DU RESPONSABLE DU PROJET (25 POINTS)**

Évaluation de la compétence et de la disponibilité du chargé de projet, de son expertise dans des projets similaires, en considérant notamment la complexité et l'envergure de ces derniers et sa contribution spécifique à ces projets.

Le Soumissionnaire doit présenter une description d'un minimum de trois (3) projets présentant des similitudes avec le présent projet et réalisés dans les huit (8) dernières années par le chargé de projet. Il doit décrire la contribution spécifique de celui-ci dans les projets donnés en exemple et démontrer sa pertinence ainsi que sa capacité à réaliser ce type de projet d'une grande complexité.

Le chargé de projet doit être membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Le Soumissionnaire doit joindre une copie du curriculum vitae du chargé de projet nommé dans l'offre déposée ainsi que du chargé de projet de relève.

Maximum de deux (2) pages pour la description de l'expérience, excluant le curriculum vitae, ainsi que d'une (1) page par projet similaire.

3. **ORGANISATION DE L'ÉQUIPE DE PROJET (30 POINTS)**

Évaluation de l'organisation, de la disponibilité et de la composition des ressources humaines et matérielles, de l'expérience et de la pertinence de l'équipe affectée au projet. Le Soumissionnaire doit présenter de manière claire et succincte (maximum 5 pages) la structure de l'équipe de travail qui sera chargée de la réalisation du projet, des membres de cette équipe ainsi que leurs responsabilités respectives.

Le Soumissionnaire doit présenter un organigramme de l'équipe et identifier des personnes ressources de relève pour chaque poste clé.

4. **MÉTHODOLOGIE ET ÉCHÉANCIER (15 POINTS)**

Évaluation de la compréhension du Soumissionnaire quant au présent mandat et de la nature des services requis, des enjeux et de la portée de sa prestation de services. Le Soumissionnaire doit faire état de la méthodologie qui s'appliquera à la réalisation du projet. Il doit produire l'échéancier de réalisation du projet qu'il s'engage à suivre.

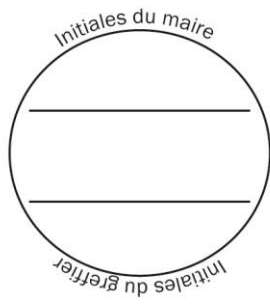
5. **QUALITÉ DE L'OFFRE DE SERVICES (5 POINTS)**

Évaluation de la clarté de l'offre, de la facilité de compréhension des différents documents présentés, de la mise en page, du support et de la présentation graphique.

Sur la proposition de Mme la conseillère Édith Couturier.

Il est résolu :

- D'adopter les critères de sélection ci-haut mentionnés dans le cadre de l'appel d'offres pour des services professionnels en ingénierie pour la réfection du réservoir d'eau potable sur la rue Bellevue;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

N° de résolution ou annotations

18. 346-09-18

TRAVAUX PUBLICS

Directive de paiement n° 3 et travaux supplémentaires- Charles-Auguste Fortier inc. (TECQ)

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres SBDL2017-04, le contrat de construction a été adjugé, le 21 août 2017, à *Charles-Auguste Fortier inc.*, pour l'exécution de divers travaux soit la réfection des rues Langevin et de l'Étang (Lot A), la mise à niveau de la conduite de trop-plein au 35, rue Goudreault (Lot B) et de la réparation des conduites des rues Collège et de la Patinoire (Lot C) pour un montant de 1 499 690,00 \$ (plus taxes);

Considérant la recommandation favorable de la firme mandatée au projet, GBI services d'ingénierie, et du directeur des services techniques, de procéder au paiement de la directive de paiement n° 3, pour un montant de 705 576,94 \$, incluant les taxes;

Considérant la recommandation favorable de la firme mandatée au projet, GBI services d'ingénierie, et du directeur des services techniques, de procéder au paiement des travaux supplémentaires n° 1 (travaux de soirs pour la pose d'aqueduc) et n° 2 (matériels supplémentaires pour ajustement des branchements), pour un montant total de 15 040,59 \$, incluant les taxes applicables :

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Il est résolu :

- De verser un montant 705 576,94 \$, incluant les taxes, à *Charles-Auguste-Fortier inc.*, pour le paiement de la directive de paiement n°3;
- De verser un montant total de 15 040,59 \$, incluant les taxes applicables, à *Charles-Auguste-Fortier inc.* pour le paiement des travaux supplémentaires n°1 (travaux de soirs pour la pose d'aqueduc) et n°2 (matériels supplémentaires pour ajustement des branchements);
- Que ces paiement soient financés à même le Règlement 801-17 - *Règlement décrétant des travaux en immobilisations relatives aux travaux d'aqueduc et d'égouts autorisant une dépense de 2 850 300 \$, subventionnée par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution de Québec (TECQ), abrogeant le Règlement 798-17;*
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

19. 347-09-18

Directive de paiement n° 3 – Les Excavations Lafontaine inc. (émissaires)

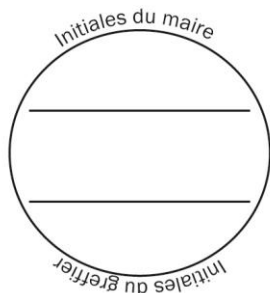
Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres SBDL2017-09, le contrat de construction a été adjugé, le 21 août 2017, à *Les Excavations Lafontaine inc.*, pour des travaux de drainage et de réhabilitation de conduites (émissaires) des rues Goudreault et Zurich ainsi que des rues Goudreault et Dionne (TI-90 et TI-38) pour un montant de 326 759,00 \$ (plus taxes);

Considérant que les directives de paiement n° 1 et n° 2 ont respectivement été payées en janvier 2018 et en avril 2018;

Considérant la recommandation favorable de la firme mandatée au projet, *Arpo Groupe conseil*, et du directeur des services techniques, de procéder au paiement de la directive de paiement n° 3, incluant les travaux supplémentaires (OC4 à OC6) pour un montant total de 108 120,98 \$, incluant les taxes applicables :

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Il est résolu :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- De verser un montant total de 108 120,98 \$, incluant les taxes applicables, à *Les Excavations Lafontaine inc.*, pour le paiement de la directive de paiement n° 3;
- Que ce paiement soit financé à même le Règlement 801-17 - *Règlement décrétant des travaux en immobilisations relatives aux travaux d'aqueduc et d'égouts autorisant une dépense de 2 850 300 \$, subventionnée par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution de Québec (TECQ), abrogeant le Règlement 798-17 et le Règlement 813-17 - Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 306 000 \$ pour effectuer des travaux correctifs pour l'écoulement des eaux pluviales, remboursable sur 20 ans, abrogeant le Règlement 809-17;*
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

LOISIRS

20. 348-09-18

Subvention dans le cadre du programme d'aide à la jeunesse

Considérant la demande de subvention de M. Louis-Philippe Thomassin dans le cadre du programme d'aide à la jeunesse;

Considérant que M. Louis-Philippe Thomassin est un jeune joueur de baseball qui fait partie du programme d'Excellence de Baseball Québec et qui vient d'être sélectionné dans l'équipe du Québec Bantam;

Considérant que M. Louis-Philippe Thomassin s'est rendu à Oshawa en Ontario pour le Championnat canadien 15U, du 23 au 26 août 2018;

Considérant l'analyse et la recommandation de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire :

Sur la proposition de M. le conseiller Jimmy Laprise.

Il est résolu :

- D'octroyer une subvention de 250,00 \$ à M. Louis-Philippe Thomassin, conformément à la politique d'aide à la jeunesse;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

21. 349-09-18

Nomination au sein du Comité consultatif en arts, culture et patrimoine (CCACP)

Considérant la vacance d'un (1) poste au sein du Comité consultatif en arts, culture et patrimoine (CCACP);

Considérant les candidatures reçues et les entrevues réalisées;

Considérant l'expérience professionnelle de Mme Mélanie Blouin;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection :

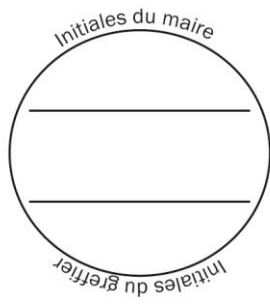
Sur la proposition de Mme la conseillère Édith Couturier.

Il est résolu :

- De nommer Mme Mélanie Blouin au Comité consultatif en arts, culture et patrimoine (CCACP), pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'au 9 septembre 2020;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

22. 350-09-18

N° de résolution ou annotations

RESSOURCES HUMAINES

Confirmation d'emploi de M. Vigna Rajalingam à titre d'opérateur-journalier-mécanicien

Considérant la Résolution 083-02-18 nommant M. Vigna Rajalingam, au statut d'employé régulier à titre d'opérateur-journalier-mécanicien;

Considérant que la période de probation de M. Vigna Rajalingam, tel que prévue à la convention collective de travail en vigueur, est terminée et réussie avec succès;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines :

Sur la proposition de Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien.

Il est résolu :

- De confirmer M. Vigna Rajalingam au statut d'employé col bleu régulier, temps plein, à titre d'opérateur-journalier-mécanicien;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

23. 351-09-18

Embauche de M. Charles Marcotte à titre d'inspecteur en bâtiment, temporaire, temps plein, pour le remplacement d'un congé de maternité

Considérant le départ en congé de maternité d'une inspectrice en bâtiment;

Considérant que les fonctions d'inspecteur en bâtiment occasionnent une charge de travail considérable ne pouvant être partagée auprès de ressource à l'interne;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage du poste et les entrevues qui ont été réalisées;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection composé de M. Michael Boutin, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de Mme Audrey Beaulieu, directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines :

Sur la proposition de Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien.

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de M. Charles Marcotte, à titre d'inspecteur en bâtiment, à temps plein, de façon temporaire pour le remplacement d'un congé de maternité, suivant les dispositions de la convention collective de travail en vigueur et du contrat de travail à durée déterminée qui lui est propre;
- D'adopter le contrat de travail à durée déterminée qui lui est attribuable;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

24. 352-09-18

Désignation d'un signataire de l'entente de financement avec *Emploi-Québec* pour l'année 2018-2019

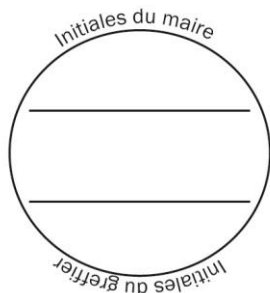
Considérant que la Ville a fait une demande de subvention en lien avec la formation de la main-d'œuvre à *Emploi-Québec*;

Considérant qu'un représentant de la Ville doit être désigné afin de signer l'entente à intervenir pour le versement de la subvention :

Sur la proposition de M. le conseiller Jean Giroux.

Il est résolu :

- D'autoriser le directeur général, ou en son absence la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines, à signer l'entente à conclure avec *Emploi-Québec*, pour les années 2018 et 2019, et tous ses documents afférents.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

N° de résolution ou annotations

AUTORISATION DE SIGNATURES

25. 353-09-18

Autorisation de signatures – Dépôt d'une demande de subvention pour la protection des sources d'eau potable

Considérant que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) a fait l'annonce d'un volet 1 du programme pour une protection accrue des sources d'eau potable pour le soutien aux municipalités pour la réalisation des analyses de vulnérabilité;

Considérant que la Ville a adjugé un contrat à Ogéo dans le cadre de la réalisation de cette étude de vulnérabilité;

Considérant que la dépense engendrée par ce contrat est admissible à une subvention de 50 % sur un montant maximum de dépense de 45 000 \$ de ce programme établi par le MDDELCC;

Considérant que la Ville souhaite procéder à une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du programme pour une protection accrue des sources d'eau potable mentionnés ci-dessus :

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Côté.

Il est résolu :

- D'autoriser la directrice du service des finances et le directeur général à signer et déposer au nom de la Ville une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du programme pour une protection accrue des sources d'eau potable mis en place par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

26. 354-09-18

Adoption du Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU)

Considérant que le ministère de la Sécurité publique a déposé le 1^{er} septembre 2017 le « Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier » (PLIU);

Considérant que le programme a pour objectif d'accroître la protection offerte aux citoyens dans les secteurs non accessibles par le réseau routier sur le territoire de la MRC, en améliorant le degré de préparation des organisations responsables des interventions d'urgence;

Considérant que monsieur Martin Coiteux, ministre de la Sécurité publique, a transmis à la MRC de La Jacques-Cartier une correspondance confirmant une aide financière de 115 176 \$ afin de soutenir la MRC de La Jacques-Cartier et ses municipalités partenaires dans l'organisation des services d'urgence en milieu isolé sur le territoire;

Considérant que cette somme permettra aux municipalités participantes de prévoir l'achat et la mise à niveau de matériel, d'équipements et de formation favorisant la mise en œuvre du protocole local d'intervention d'urgence de la MRC;

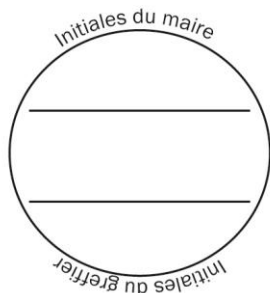
Considérant que la MRC a jusqu'au 14 décembre 2018 pour transmettre au MSP les pièces justificatives ainsi que toute facture découlant des volets du PLIU;

Considérant que les municipalités participantes suivantes ont confirmé leur participation au PLIU de la MRC de La Jacques-Cartier et ont participé à son élaboration, soit : Sainte-Brigitte-de-Laval, Stoneham-et-Tewkesbury (Lac-Delage par entente intermunicipale), Saint-Gabriel-de-Valcartier, Lac-Beauport et Shannon;

Considérant l'entente intermunicipale convenue entre la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et la MRC de La Jacques-Cartier ayant pour objet de préciser les modalités entourant l'achat et le prêt d'équipements dans le cadre du PLIU :

Sur la proposition de Mme la conseillère Édith Couturier.

Il est résolu :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval adopte le PLIU de la MRC de La Jacques-Cartier;
- Que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de La Jacques-Cartier.

N° de résolution ou annotations

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

27. 355-09-18 Autorisation de signatures – Entente avec la MRC de La Jacques-Cartier concernant les modalités administratives pour l'achat et le prêt d'équipements dans le cadre du PLIU

Considérant que le ministère de la Sécurité publique a déposé le 1^{er} septembre 2017 le « Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier »;

Considérant que le programme a pour objectif d'accroître la protection offerte aux citoyens dans les secteurs non accessibles par le réseau routier sur le territoire de la MRC, en améliorant le degré de préparation des organisations responsables des interventions d'urgence;

Considérant que le rôle de la MRC, dans le cadre du PLIU de la MRC, est d'accompagner les municipalités en s'assurant qu'il y ait une coordination des ressources régionales, une mise en commun des ressources locales et à une concertation entre les différents acteurs;

Considérant que les municipalités participantes suivantes ont confirmé leur participation au PLIU de la MRC de La Jacques-Cartier soit : Sainte-Brigitte-de-Laval, Stoneham-et-Tewkesbury (Lac-Delage par entente intermunicipale), Saint-Gabriel-de-Valcartier, Lac-Beauport et Shannon;

Considérant qu'il a été convenu le 24 août 2018 que les municipalités participantes achètent les équipements et soient responsables de l'entretien, des assurances nécessaires, des immatriculations, etc. mais que les équipements demeurent des équipements régionaux appartenant à la MRC;

Considérant que la Ville devra utiliser les équipements prioritairement pour les interventions dans le cadre du PLIU de la MRC de La Jacques-Cartier et devra, au besoin, mettre les équipements à la disposition, sans frais, des autres municipalités participantes du PLIU à des fins d'entraide;

Considérant que les ententes en vigueur entre les municipalités ou avec certains fournisseurs de service doivent tenir compte du PLIU;

Sur la proposition de Mme la conseillère Édith Couturier.

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- Que monsieur Carl Thomassin, maire, ainsi que monsieur Marc Proulx, directeur général, soient autorisés à signer l'entente intermunicipale entre la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et la MRC de La Jacques-Cartier afin de préciser les modalités administratives entourant l'achat et le prêt d'équipements dans le cadre du PLIU;
- Que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de La Jacques-Cartier.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

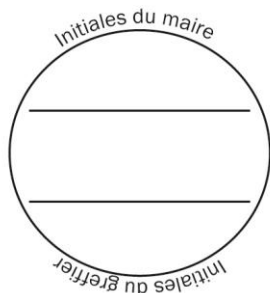
M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

28. 356-09-18 Autorisation de signatures – Contrats des professeurs pour la session automnale 2018

Considérant que plusieurs activités de loisirs sont offertes dans le cadre de la programmation de loisirs de l'automne 2018 de la Ville et que le nombre d'inscriptions reçues permet au Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire de démarrer différentes activités :

Sur la proposition de M. le conseiller Jimmy Laprise.

Il est résolu :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- D'autoriser la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, Mme Nathalie Gagnon à signer les contrats de service avec les contractants suivants, pour animer les activités de loisirs de la programmation loisirs automnale 2018 et que les contractants suivants s'engagent à respecter le contrat qui leur est attribuable:

| Activités | Professeurs | Montant du contrat |
|--------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| Danse hip hop | École de danse Performdance | 3 794.18 \$ taxes incluses |
| Danse enfantine | | |
| Cheerleading | Bélizia | 3 449.25 \$ taxes incluses |
| Développement moteur | | |
| Gymnastique | | |
| Entraînement plein air intensif | Karine Giguère | 1 494.68 \$ taxes incluses |
| Entraînement Santé tonus | | |
| Cours « Je sais garder les enfants » | Ambulance St-Jean | 700 \$ (non taxable) |
| Hockey cosom | Martin Hudon | 200 \$ (non taxable) |
| Basketball | | 480\$ (non taxable) |
| Karaté | Studio Unis NDL | 2 483,46\$ (taxes incluses) |
| Yoga (viniyoga) | Élizabeth Tremblay | 1 440\$ (non taxable) |
| Multi-Art avec Étincelle | Laurie-Anne Vallée | 100\$ (non taxable) |
| Peinture | Clara Grouazel | 840\$ (non taxable) |

- D'autoriser le maire, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

PÉRIODE DE QUESTIONS

29. 357-09-18

Période de questions

À 19 h 25, le maire, M. Carl Thomassin, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 807-17 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 742-14.*

La période de questions s'est terminée à 19 h 37.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

DISPOSITIONS FINALES

30. 358-09-18

Levée de la séance

Sur la proposition de .

Il est résolu de lever la séance à 19 h 37.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

En signant le présent procès-verbal, M. le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal¹.

M. Carl Thomassin
Maire

Andrée-Anne Turcotte
Greffière adjointe

¹ [Note au lecteur]

Le maire, ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote du maire ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.